

6 INCIDENCES DU SDD SUR L'ENVIRONNEMENT

6.1 Postulats de base

6.1.1 Développement durable et environnement

La démarche du SDD se fonde sur la définition de développement durable donnée par la commission Brundtland (Commission mondiale de l'environnement et du développement, 1987) et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ».

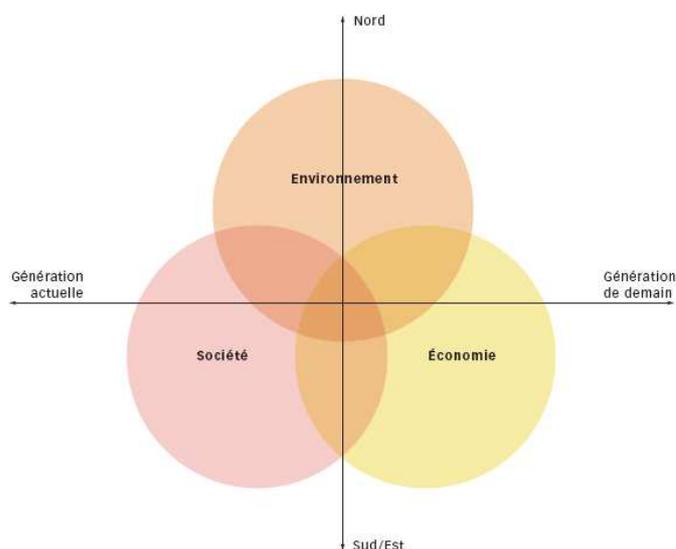


Figure 4 : Equité et conception tricéphale du développement durable.¹⁸

La notion définie à Rio se base sur deux piliers : le principe de l'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle ainsi que l'équivalence des objectifs sociaux, économiques et écologiques.

Aujourd'hui, la notion de développement est souvent illustrée par trois cercles, qui représentent les objectifs qualitatifs que sont l'environnement, l'économie et la société, situés sur les axes du temps et de la dimension nord-sud. Cette illustration, représentée à la figure 4, résume les constatations suivantes:

- **Les processus économiques, sociétaux et écologiques sont interdépendants.** Les acteurs tant privés que publics ne doivent jamais agir de manière isolée et unilatérale, mais doivent toujours prendre en compte les interférences des trois dimensions de l'environnement, de la société et de l'économie.
- **Le développement durable a une portée plus vaste que la protection de l'environnement.** Pour satisfaire nos besoins tant matériels qu'immatériels, nous avons besoin d'une économie solide et d'une société solidaire.
- **Les effets à long terme** des interventions d'aujourd'hui doivent être pris en compte (dimension intergénérationnelle) pour que les générations futures puissent elles aussi satisfaire leurs besoins.
- Le développement durable exige un changement structurel à long terme de notre système économique et de notre société, afin de **réduire notre consommation de**

¹⁸Tiré de DDC, ARE, 2004. *Le développement durable en Suisse : Bases méthodologiques*. 6 p.

ressources en ménageant l'environnement à un niveau supportable à long terme tout en préservant une économie performante et une société solidaire.

À côté du modèle des trois cercles, le modèle du stock de capital mis au point par la Banque mondiale en 1994 constitue une autre référence pour les politiques de développement durable. Il se base sur l'hypothèse que les dimensions du développement durable, respectivement les stocks de capital sont au nombre de trois : l'environnement, l'économie et la société. Le principe du développement durable est respecté lorsqu'il est possible de vivre à long terme des intérêts sans entamer le capital. Le capital de durabilité se constitue de la somme des trois stocks de capital :

$$C_{\text{Durabilité}} = C_{\text{Environnement}} + C_{\text{Économie}} + C_{\text{Société}}$$

6.1.2 Evaluation des incidences du SDD : un processus équilibré et constant

Comme rappelé au chapitre précédent, le développement durable englobe trois dimensions ; il nous paraissait dès lors réducteur de favoriser une dimension plutôt que l'autre. Pour cette raison, pour chaque action, une **évaluation de ses incidences sur le pôle environnement, mais aussi sur les pôles économie et social** a été réalisée ; cette évaluation est ainsi formalisée à la fin de chaque fiche d'action¹⁹.

Par ailleurs, le travail d'élaboration a pris en compte, constamment et de manière équilibrée, les trois pôles du développement durable : **les incidences du SDD ont été prises en compte depuis le début de la démarche** et non, seulement, au présent stade, d'une part au niveau des études (élaboration d'un profil environnemental accompagnant le profil territorial, mode d'évaluation des scénarios et choix du modèle de développement durable) et, d'autre part, au niveau pratique (logistique de la démarche participative et organisation opérationnelle des bureaux d'étude).

Au final, le SDD est constitué d'un engagement mobilisateur et citoyen des acteurs locaux (habitants, entreprises, collectivités), d'un programme d'actions transfrontalières et de plus d'une centaine d'actions locales ou régionales dans les trois pays.

Pour ces raisons, sont proposés deux moyens pour analyser les incidences du SDD :

- **Incidences spécifiques de chaque action sur le développement durable :**

Chacune des fiches d'action (présentées dans les pages qui suivent) évoque les incidences spécifiques de l'action au regard des 3 piliers du développement durable : économie, environnement, société. Souvent, sont également évoquées les incidences en matière d'évolution de la gouvernance des territoires.

- **Incidences globales du SDD sur l'environnement :**

Nous développons ci-après une analyse assez simple pour donner une image globale de l'incidence du SDD sur l'environnement.

¹⁹ voir chapitre 8 « Fiches d'action transfrontalières »

Les deux analyses montrent que le SDD EMB a une influence positive sur les trois pôles du développement durable : sur l'environnement bien sûr, mais aussi concernant les aspects sociaux et économiques.

6.2 Principales incidences environnementales du SDD

6.2.1 Trois types d'incidences

Les incidences du SDD sur l'environnement sont de différents ordres. Une analyse des actions présentées ci-après fait apparaître les trois types d'incidences suivantes :

- Des actions ont **un effet sur la prise de conscience des populations** (habitants, consommateurs, collectivités, entreprises...). Cette prise de conscience, préalable à toute modification des comportements œuvre pour limiter les pressions sur l'environnement dans un second temps.
- Des actions ont **un effet sur l'organisation locale et la gouvernance** des territoires.
- Certaines actions ont **un effet positif sur l'environnement** par :
 - réduction des pressions
 - limitation des nuisances.

Toutefois, il convient aussi de mentionner les actions qui pourraient avoir des incidences non souhaitables (potentiellement négatives) sur l'environnement par effet indirect, tel que l'augmentation des pressions.

Pour diminuer les possibilités d'occurrence d'une telle incidence, il convient de porter une attention particulière à certains éléments lors de la mise en œuvre de l'action, notamment à la charge supplémentaire que l'environnement peut supporter.

Relations actions-incidences

Les relations entre les actions du SDD et leur incidence environnementale sont représentées dans la figure ci-après :

Figure 7 : Incidences sur l'environnement par effet direct (ou par ricochet)

